

COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES – MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION URBANISME-DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier la composition de la commission Urbanisme-Développement Économique.

Monsieur le Maire propose de remplacer Madame Laurence DI VANNI par Madame Maryse FUMEY-DUMOULIN.

Il rappelle que la représentation doit être proportionnelle au nombre de groupes qui composent le Conseil Municipal et que chaque commission est présidée par le Maire.

La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de ne pas procéder au vote à scrutin secret,
- **ACCEPTE** de remplacer Madame Laurence DI VANNI par Madame Maryse FUMEY-DUMOULIN,
- **PREND ACTE** de la nouvelle composition de la commission Urbanisme- Développement Économique :

COMMISSION	RESPONSABLE	ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
URBANISME – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	Alain KMOCH	Maryse FUMEY-DUMOULIN	Christian TOITOT
		Laëtitia LOCHE	
		Patrick LIEGEART	
		Brigitte ALZINGRE	

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**